

Délibération n°2022-001 du Conseil d'administration du 24 mai 2022 proposant le nom du de la Président.e de l'établissement public Campus Condorcet aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de sa nomination

Membres du Conseil d'administration : 38

Membres présents et représentés au début de la séance : 36

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le règlement intérieur du Campus Condorcet,

Considérant que l'article 10 du règlement intérieur prévoit la nomination du Président de l'EPCC par décret pris sur le rapport des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche parmi les membres du conseil d'administration sur proposition de celui-ci, à l'issue d'un vote à la majorité absolue, pour un mandat de 4 ans.

Après audition du.des candidat.e.s et mis en œuvre de l'élection à la majorité absolue

Sur proposition du Président en exercice,

Le Conseil d'Administration

Décide

Article 1 :

De proposer M. Pierre-Paul ZALIO comme Président de l'Etablissement public Campus Condorcet auprès des ministres chargées de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de sa nomination.

Votes pour : 29

Bulletins Blancs et nuls : 7

Affichage le 24/05/ 2022

Publication au registre des actes de l'Établissement le 24/05/2022

Transmission au contrôle de légalité le 24/05/ 2022

Délibération certifiée exécutoire le 8/06/2022

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé

